

CONCLUSIONS DE LA TABLE RONDE SUR :

"Les commissions nationales africaines face aux problèmes de la jeunesse et de l'éducation rurale".

La Table ronde considère :

1. Que les problèmes dits de la jeunesse sont en fait les problèmes de toute la société,
2. Que les adultes n'offrent pas souvent l'occasion à la jeunesse de faire connaître ses aspirations, encore moins de satisfaire celles-ci.
3. Que la participation des jeunes au développement économique et social des Etats membres africains revêt un caractère indispensable.
4. Que le potentiel de dynamisme caractérisant la jeunesse pourrait être rationnellement utilisé à des fins constructives.
5. Que le désir des jeunes africains de participer aux rencontres internationales est manifeste et doit s'accomplir sur le plan africain.
6. Que les clubs Unesco offrent des possibilités dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes nationaux des jeunes.
7. Que la disposition des ONG à coopérer avec les commissions nationales en vue d'élaborer et de réaliser les projets spécifiques intéressant les jeunes dans les Etats membres d'Afrique est de nature à apporter des solutions pratiques aux problèmes des jeunes.

Propose :

- (a) Que les commissions nationales coopèrent avec les ONG pour définir les projets à mettre en oeuvre.
- (b) Que les gouvernements et les commissions nationales associent les jeunes à l'élaboration d'une politique de la jeunesse.
- (c) Que les Etats membres développent la formation professionnelle pour la jeunesse, en vue de leur garantir l'emploi.
- (d) Que l'Unesco aide les Etats membres à utiliser davantage les moyens audio-visuels en matière d'éducation, d'alphabétisation et de culture.
- (e) Que les Etats membres fassent appel à l'énergie, au dynamisme et à l'esprit d'initiative de la jeunesse dans leur politique de développement.
- (f) Que les commissions nationales offrent aux jeunes des moyens plus importants d'information sur l'action de l'Unesco.
- (g) Que les commissions nationales constituent en leur sein des comités de jeunes.
- (h) Que les commissions nationales prennent toutes les dispositions nécessaires pour favoriser la création des clubs Unesco et la participation des jeunes à leurs activités.
- (i) Que l'Unesco organise des réunions subrégionales et régionales préparatoires, à l'échelon des jeunes, avant la participation de ceux-ci à la prochaine conférence de 1973-1974.
- (j) Que l'Unesco et les Etats membres favorisent davantage les échanges Inter-Etats des jeunes.